



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1000-2008-PPC-2

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 20 juin 2023, adoptait le règlement suivant:

RÈGLEMENT 1000-2008-PPC-2 amendant le *Règlement numéro 1000-2008-PPC* relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

La Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut a délivré le certificat de conformité en date du 16 août 2023 pour ce règlement.

Le règlement est déposé au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et est entré en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 19 février 2024

(s) Ariane Bélanger

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste